

Ancien palais de justice territorial

FORT MACLEOD, ALBERTA



Edward Mills



Environnement
Canada

Environment
Canada

Parcs

Parks

Ancien palais de justice

De 1888 à 1905, le gouvernement canadien a construit une dizaine de palais de justice dans les nouvelles localités des Prairies. Après la création des tribunaux provinciaux de la Saskatchewan et de l'Alberta, en 1907, on a cessé graduellement d'utiliser la plupart de ces bâtiments et on les a démolis par la suite. Celui de Fort Macleod fait exception. Complété en 1904, il a servi jusqu'en 1971. C'est le plus vieux palais de justice de l'Alberta et l'un des rares bâtiments remontant à l'époque de l'administration territoriale des Prairies.

Commission des lieux et monuments historiques du Canada, 1983.

Ministre des Approvisionnement et Services Canada
1988.

En vente au Canada par l'entremise de nos agents
libraires agréés et autres librairies, ou par la poste
au Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Hull, Québec,
Canada K1A 0S9.

This issue is available in English as *Former Territorial
Court House, Fort Macleod, Alberta* (catalogue no. R61-2/
10-4E) in Canada through authorized bookstore agents
and other bookstores, or by mail from the Canadian
Government Publishing Centre, Supply and Services
Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9.

Prix Canada: 6,50 \$
Prix à l'étranger: 7,80 \$
Prix sujet à changement sans préavis

No de catalogue: R61-2/10-4F
ISBN: 0-660-92280-0
ISSN: 0835-3840

Publié avec l'autorisation
du ministre de l'Environnement
Ottawa, 1988.

Traduction: Secrétariat d'État
Révision: Louis D. Richard
Conception: James Miller
Photo de la couverture: Fort Macleod Main Street Project

Les opinions exprimées dans le présent ouvrage sont
celles de l'auteur et ne sont pas nécessairement partagées
par Environnement Canada.

Environnement Canada — Parcs publie les résultats de
ses recherches en archéologie, architecture et histoire.
Pour obtenir une liste de titres, prière de s'adresser au
chef des publications de recherches, Environnement
Canada — Parcs, 1600 Liverpool Court, Ottawa, Ontario
K1A 0H3.

Ancien palais de justice territorial

FORT MACLEOD, ALBERTA



Edward Mills

Collection Commémoration du patrimoine
Environnement Canada — Parcs

Introduction

Le bâtiment de briques rouges qui abrite actuellement l'hôtel de ville de Fort Macleod occupe une place importante dans l'histoire de l'Ouest canadien. Il a été construit entre 1902 et 1904 pour faire office de palais de justice du district judiciaire d'Alberta dans les Territoires du Nord-Ouest, un peu avant que l'Alberta ne devienne une province. Entre 1888 et 1905, le gouvernement fédéral fit construire 12 de ces bâtiments afin que soit rendue la justice dans les premiers établissements de cette contrée correspondant aux actuelles provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta. Lorsque les provinces se dotèrent de leur propre système judiciaire en 1907, quelques-uns de ces douze bâtiments continuèrent de servir de palais de justice pendant quelque temps. La plupart d'entre eux furent rapidement remplacés par des bâtisses de plus grandes dimensions, pour répondre à l'expansion des collectivités, puis ils furent convertis ou démolis. Seul le palais de justice de Fort Macleod fait exception. Il demeura le siège de la justice pour le sud de l'Alberta jusqu'en 1971; c'est le plus ancien palais de justice de la province et l'un des rares vestiges architecturaux hérités de l'administration territoriale des Prairies. En 1980, il fut classé lieu historique national par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Premiers tribunaux et palais de justice

L'un des problèmes les plus pressants auxquels le Canada dut faire face après avoir acheté les Territoires du Nord-Ouest à la Compagnie de la baie d'Hudson en 1870, fut d'instituer une méthode efficace d'assurer l'ordre et de rendre la justice. Au tout début, ce fut la Police à cheval du Nord-Ouest qui fut chargée d'arrêter et de juger les contrevenants. Ce cumul d'autorités policière et judiciaire provenait du fait qu'aucun des résidents civils n'avait les qualifications nécessaires pour être nommé magistrat. Les délits mineurs étaient jugés sur place ou dans les avant-postes de la police. Les délits plus graves étaient référés au commissaire de police ou à ses adjoints dans les plus importants postes de police (fig. 1). Étant le centre divisionnaire et l'une des plus importantes premières collectivités des Prairies, Fort Macleod devint, dès sa fondation en 1874, le siège de la justice.

Le nombre de causes à entendre était si faible au début qu'il ne fut guère nécessaire de construire des palais de justice. Les procès se tenaient dans les forts de la police. Cette pratique se maintint même après la nomination, à la fin des années 1870, de magistrats civils.

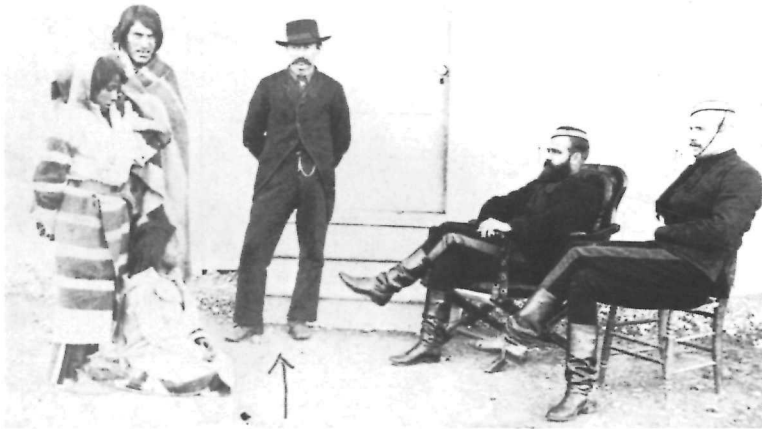
La nécessité d'instituer un système de tribunaux plus élaboré et de construire de meilleures installations survint avec l'arrivée des premières grandes vagues de colons qui suivit l'achèvement du chemin de fer du Canadien Pacifique, en 1885. L'année suivante, la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest fut créée, et la région fut divisée en quatre districts judiciaires. Peu de temps après, un juge et un greffier furent nommés pour chacun de ces districts, et de véritables palais de justice furent bientôt construits.

Bien que d'aspect sobre et fonctionnel par rapport aux palais de justice du temps dans les provinces de l'Est,

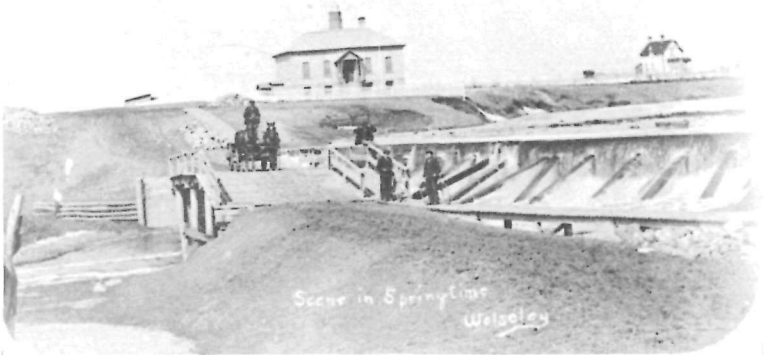
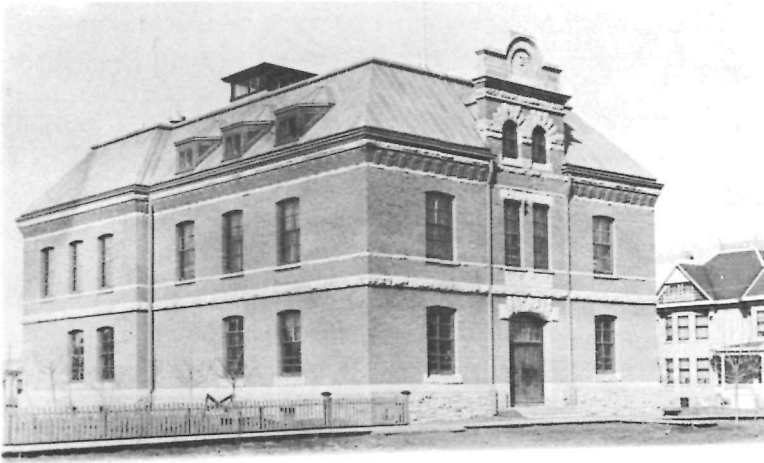
ceux des territoires durent faire figure de véritables palais, compte tenu des normes locales. Les bâtiments les plus grands furent construits dans les plus importants centres administratifs qu'étaient Calgary et Regina, en 1888 et 1894 respectivement (fig. 2 et 3). L'édifice de Calgary, tout en grès local, mesurait 91 pieds sur 51. Il abritait des bureaux administratifs, la salle d'audience, la prison et les locaux de la police. Au début, le juge de la Cour suprême du district judiciaire d'Alberta (à ne pas confondre avec la future province de l'Alberta) avait ses bureaux dans ce bâtiment mais devait effectuer de longues tournées plusieurs fois l'an afin de rendre la justice dans d'autres collectivités. Ses périples dans le sud albertain l'amenaient régulièrement à Fort Macleod, à Medicine Hat, à Lethbridge, à Cardston et à Pincher Creek, et ce jusqu'en 1904.

Au cours des décennies 1890 et 1900, des palais de justice apparurent graduellement dans plusieurs autres villes. Ils étaient de dimensions inférieures à ceux de Calgary et de Regina, et leur aspect variait considérablement. Dans certaines collectivités, notamment Moosomin, Yorkton et Medicine Hat, ils étaient construits en bois et ressemblaient plutôt à des résidences privées. À Lethbridge, on construisit un édifice de briques pour abriter le palais de justice, divers organismes gouvernementaux et le bureau de poste. Dans les villes de Wolseley, Moose Jaw, Fort Macleod et Red Deer, s'élevèrent des palais de justice de bonne taille en briques et en pierres (fig. 4).

Tous les plans des palais de justice territoriaux furent conçus par la Direction de l'architecture du ministère fédéral des Travaux publics. C'est là un fait inhabituel, car la responsabilité des palais de justice incombait normalement aux provinces ou aux comtés dans les autres parties du pays. Ce n'est que dans les territoires que la juridiction fédérale s'étendait à l'administration locale de la justice et à la fourniture de ses locaux.



-
- 1 Avant que ne soit institué dans les Prairies le système judiciaire territorial, la justice était rendue par les membres de la Police à cheval du Nord-Ouest. Les délits mineurs étaient jugés sur place, et les affaires plus graves étaient entendues dans des centres divisionnaires comme Fort Macleod et Fort Walsh. Ici, le célèbre guide et traqueur métis Jerry Potts sert d'interprète. (Archives de la GRC, Ottawa)
 - 2 Le premier palais de justice de Calgary, construit entre 1888 et 1889. Ce fut le plus grand édifice à vocation judiciaire élevé par l'administration territoriale. Il a servi de centre administratif à une grande partie de l'Alberta d'aujourd'hui. Il fut démoli en 1958. (Glenbow-Alberta Institute)
-



-
- 3 *Le palais de justice territorial de Regina. Construit en 1894, il survécut jusqu'aux années 1960. (Archives de la Saskatchewan, R-A 5534)*
- 4 *Le palais de justice de 1894 à Wolseley en Saskatchewan. Bien que de dimensions modestes par rapport à leurs homologues de l'époque ailleurs au Canada, de tels bâtiments durent faire figure de véritables palais dans les jeunes collectivités de l'Ouest canadien. Le palais de justice de Wolseley est toujours debout, bien que son aspect ait beaucoup changé. (Archives de la Saskatchewan, A3983)*
-



5 *Le palais de justice de Fort Macleod en 1906. La grande place sert d'abord aux réunions publiques et aux activités récréatives. Remarquer la clôture et le trottoir de bois. L'extérieur du bâtiment a été très peu modifié, mais le site a beaucoup changé au cours des années. (Glenbow-Alberta Institute, NA-303-88)*

6 *Une grande réunion d'Indiens des Plaines sur le terrain du palais de justice en 1907. (Musée de Fort Macleod)*



7 *Une réunion de Gens-du-Sang, au palais de justice de Fort Macleod en 1910, à l'occasion d'une visite du premier ministre sir Wilfrid Laurier. (Glenbow-Alberta Institute)*

8 *L'ancien palais de justice de Fort Macleod tel qu'il apparaît aujourd'hui. Bien que la date indiquée sur le bâtiment soit 1902, la construction ne fut terminée qu'en 1904. L'immeuble est devenu l'hôtel de ville de Fort Macleod en 1971, après avoir été, pendant 67 années, le siège de la justice pour le sud de l'Alberta. (M. Durand, IBHC, Environnement Canada — Parcs)*



-
- 9 *L'ancienne salle d'audience, dans laquelle le juge Horace Harvey a condamné des voleurs de chevaux et de bétail, sert à présent de salle de réunion au conseil de ville de Fort Macleod. Une grande partie des boiseries originales et des ferrures ont été restaurées récemment. (Fort Macleod Main Street Project)*
- 10 *On peut admirer dans le hall principal et la cage d'escalier le travail des artisans du début du siècle. (Fort Macleod Main Street Project)*
-



11 *Construit entièrement en briques avec des assises en grès de l'Alberta, cet édifice à pignons coupés fut conçu par le ministère fédéral des Travaux publics. Les plans servirent pour deux autres palais de justice territoriaux construits en Alberta entre 1899 et 1905. (Service de relevés des richesses du patrimoine, Environnement Canada — Parcs, 1980)*

Le palais de justice de Fort Macleod

Une fois que le système judiciaire des territoires fut institué en 1886, plus aucun procès ne fut entendu au bureau central de la police de Fort Macleod. La justice fut rendue dans des locaux loués dans un immeuble à vocation commerciale de la ville. L'immeuble conserva pendant de nombreuses années le nom de son occupant précédent, la MacLeod Improvement Company, nom qui convenait assez bien puisque, comme le soulignait le journal *Macleod Gazette and Alberta Livestock Record*, le travail que cherchait à accomplir le tribunal était de nature à améliorer les choses [“improvement” signifiant “amélioration” (NDT)]. Au cours des années 1890 et 1900, le tribunal de Fort Macleod fut très occupé. Ceci s'explique dans une grande mesure par un problème chronique de vols de chevaux et de bétail, que le tribunal tenta de résoudre en infligeant des peines sévères aux coupables. Une affaire survenue en 1904 et racontée dans le journal local est typique de la justice rendue à l'époque: l'accusé, un résident de Pincher Creek, expliqua au juge qu'il était déjà un peu ivre lorsqu'il vola le cheval, puis qu'il s'enivra encore plus à Pincher Creek avant de le revendre. Le juge Sifton fit remarquer avec compassion que le whisky devait être bien mauvais s'il incitait à faire de telles choses, puis condamna le coupable à cinq années d'emprisonnement.

Au début du siècle, le nombre de causes dans le sud de l'Alberta était si élevé que les tribunaux itinérants suffisaient à peine à la tâche. Il fut donc nécessaire de réviser l'administration de la justice dans les territoires. En décembre 1902, le barreau des Territoires du Nord-Ouest demanda qu'on nomme un juge résidant dans le sud de l'Alberta. À la même époque, les habitants de Fort Macleod espéraient que l'on construise enfin le palais de justice permanent qu'ils attendaient depuis si longtemps.

Les plans avaient été préparés, le site choisi et le contrat de construction signé au cours de l'année précédente, mais le début des travaux était sans cesse remis. À l'automne de 1901, le choix dans le vaste terrain public (appelé "Public Square") de la parcelle qu'allait occuper le bâtiment avait soulevé une controverse. Le débat faisait rage entre les tenants du milieu du terrain et ceux de l'un ou l'autre de ses angles. La chambre de commerce locale et le conseil municipal tinrent des réunions d'urgence pour résoudre la question. Ce débat était courant chaque fois qu'un palais de justice devait être construit quelque part au Canada. Un tel édifice attirant invariablement des hommes d'affaires dans la localité, les groupes de pression exprimaient avec force leur opinion sur l'endroit où on devait le construire. Il fut finalement décidé que celui de Fort Macleod s'élèverait du côté nord du terrain public, sa façade donnant sur la 23^e rue, bien que des membres du conseil municipal eussent préféré que sa façade soit au sud.

En juillet 1902, la Direction d'architecture du ministère des Travaux publics terminait les plans du bâtiment. Le contrat de construction fut octroyé, en novembre, à Patrick Navin de Cranbrook, en Colombie-Britannique, mais ce n'est qu'au printemps suivant que les travaux commencèrent vraiment. Les fondations et les assises étaient en pierres locales et les murs en briques, matériau qui avait été expédié à Fort Macleod par voie ferrée. En raison de difficultés d'approvisionnement, les travaux ne progressèrent que lentement et l'édifice ne fut finalement terminé qu'à l'automne de 1904.

Entre temps les districts judiciaires des Territoires du Nord-Ouest furent réorganisés. Le sud de l'Alberta constitua un district distinct afin de soulager le juge siégeant à Calgary d'une partie de sa charge de travail. Fort Macleod fut choisi comme lieu de résidence du juge nouvellement nommé, Horace Harvey, qui entra en fonction comme la construction du nouveau palais de justice touchait à son terme. L'édifice fut officiellement

inauguré le 11 novembre 1904. Les premières affaires jugées furent un procès pour voie de fait, deux pour vol de bétail et un pour vol de chevaux.

L'extérieur du palais de justice de Fort Macleod a très peu changé. C'est un bâtiment d'aspect solide et de conception simple, composé d'un rez-de-chaussée sur sous-sol, surmonté d'un étage et demi (fig. 5). Ses plans servirent également pour deux autres palais de justice territoriaux érigés vers la même époque: une version en bois construite à Medicine Hat en 1899, et une version pratiquement identique en brique élevée à Red Deer entre 1903 et 1905.

Pour sa part, l'emplacement du palais de justice a considérablement changé au fil des ans. Au cours de ses dix premières années, l'édifice fut le seul à occuper la place publique, large terrain vague délimité par la 21^e et la 23^e rues. C'est sur cette place qu'avaient lieu diverses manifestations publiques, dont des assemblées annuelles ou "pow wows" d'Indiens des Plaines venus de toute la région. À l'occasion du "pow wow" de 1907 (fig. 6), environ 5000 d'entre eux se réunirent sur la place. En 1910, devant le même type d'assemblée, sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, prononça un discours depuis les marches du palais de justice (fig. 7). Au cours des années 1920, un kiosque à musique, un monument aux morts, un terrain de curling et le cairn de la Police à cheval du Nord-Ouest vinrent s'ajouter les uns après les autres sur la place, et les "pow wows" cessèrent. Divers édifices publics s'y installèrent aussi au cours des décennies suivantes.

L'intérieur du palais de justice a également subi des modifications. À l'origine, il logeait les bureaux du greffier et du shériff, ainsi qu'une salle pour les gardiens, trois cellules, une réserve et une cuisine au rez-de-chaussée. La salle du tribunal, qui occupait la partie centrale de l'étage, avait un très haut plafond s'élevant jusqu'aux combles; les pièces destinées au juge, aux jurés, aux avocats et aux témoins étaient situées aux deux

extrémités de l'étage.

Ce n'est que quelques années après son achèvement que les premières modifications y furent apportées: la plomberie fut installée pour aménager des toilettes intérieures. À cause de ce changement, les cellules des prisonniers durent être déménagées au sous-sol; une de ces cellules existe encore. On a conservé la chambre forte d'origine dans laquelle on gardait les dossiers du tribunal, ainsi que de nombreux meubles de la salle d'audience, laquelle vient d'être rénovée.

Le palais de justice de Fort Macleod est l'un des derniers palais de justice à avoir été construits à l'époque du système judiciaire territorial. En 1905, la Saskatchewan et l'Alberta furent érigées en provinces, et deux ans plus tard elles mirent sur pied leur appareil judiciaire. De nouveaux districts judiciaires furent alors établis, dont quelques-uns seulement correspondaient aux anciens districts territoriaux. C'est ainsi qu'un certain nombre de palais de justice territoriaux ne furent bientôt plus utilisés. D'autres, comme ceux de Calgary, de Medicine Hat, de Moose Jaw, de Yorkton et de Wolseley, furent conservés pendant plusieurs années, jusqu'à ce que des édifices de plus grandes dimensions puissent être construits. Le palais de justice de Regina demeura en usage jusqu'à sa démolition, en 1960.

Tout d'abord, les résidents de Fort Macleod s'attendaient à ce que leur palais de justice soit rapidement remplacé, comme la plupart des autres. Bien que le bâtiment ait été acheté par la province de l'Alberta et immédiatement utilisé pour le tout nouveau district judiciaire de Macleod, on prépara des plans préliminaires pour un plus grand bâtiment en 1912.

Les espoirs que nourrissait la population de voir un jour s'élever un palais de justice plus prestigieux et de plus grandes dimensions ne se concrétisèrent jamais, en raison d'une récession inopportune; celle-ci stoppa la croissance et mit fin à la construction de nouveaux édifices publics dans la province. C'est ainsi que le palais

de justice de Fort Macleod échappa de justesse à la démolition, destin qui attendait les uns après les autres la plupart des anciens palais de justice territoriaux de l'Alberta et de la Saskatchewan. Le seul autre palais de justice de cette époque qui survécut se trouve à Wolseley, en Saskatchewan: construit en 1894-1895, il fut fermé en 1907 et servit à divers autres usages durant les années qui suivirent. Il constitue aujourd'hui l'annexe d'une maison de repos et a été modifié au point qu'il est devenu méconnaissable.

Le palais de justice de Fort Macleod fut périodiquement rénové et conserva sa fonction de palais de justice jusqu'en mai 1971, date de l'inauguration du nouveau palais de justice attendu depuis si longtemps. Le vieux palais fut alors remis à la ville de Fort Macleod et converti en hôtel de ville. Aujourd'hui la salle d'audience, dans laquelle la justice fut rendue pendant 67 ans, est pour l'essentiel intacte, bien que le siège d'où le juge Horace Harvey a condamné les voleurs de chevaux et de bétail ait été remplacé par la table du conseil municipal (fig. 8). Aujourd'hui, une grande partie de l'intérieur du bâtiment a presque retrouvé son état original grâce à une soigneuse restauration (fig. 9 et 10). Le palais de justice de Fort Macleod est à présent le dernier exemple intact des palais de justice construits au cours de la période de l'administration territoriale des Prairies (fig. 11).

Lectures suggérées

Carter, Margaret, dir.

Les premiers palais de justice au Canada. Coll. Études en archéologie, architecture et histoire. Ottawa, Parcs Canada, 1983.

MacLeod, R.C.

The North-West Mounted Police and Law Enforcement 1873-1905. Toronto, University of Toronto Press, 1967.

Canada¹³¹